



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 27 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Jean-Marc LHERMET, Béatrice HUEHN.

Procurations

M. Patrice BOUTHORS a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN
Mme Rosy CHAMAYOU reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
M. Philipp DALHEIMER a reçu procuration de Mme Béatrice HUEHN

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DEMIERRE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice :	27	Pour :	27
Présents :	22	Contre :	/
Votants :	27	Abstention :	/

3.5. MODIFICATION DU REGLEMENT ACCUEILS PERISCOLAIRES / ENFANCE JEUNESSE

Madame le Maire,

RAPPELLE que le règlement des Accueils Périscolaires détaille le fonctionnement des services périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune :

- pour la restauration scolaire,
- pour les accueils périscolaires avant et après l'école,
- pour le centre récréatif du mercredi labellisé « Plan mercredi ».

PROPOSE l'application d'une majoration de 50% pour les présences d'enfants aux accueils du matin, du midi et du soir sans réservation. En effet, le service enfance jeunesse constate un nombre croissant de présences non réservées dans les accueils périscolaires. Cette situation perturbe fortement l'organisation des services et impacte la sécurité des transitions entre les temps scolaire et périscolaire.

SUGGERE, afin d'inciter les familles à respecter les délais de réservation via leur espace famille, d'intégrer une majoration de 50 % du tarif applicable en cas de présence non réservée dans les temps. Cette mesure vise à garantir un accueil de qualité, sécurisé et conforme aux capacités des structures.

PRECISE que les modifications apportées au règlement sont signalées en couleur dans le document annexé.

Vu l'article L.2221.3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de publier et de diffuser les règles de fonctionnement du règlement Accueils Périscolaires afin qu'elles deviennent opposables aux familles,

.../...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle version du règlement de fonctionnement Accueils Périscolaires, regroupant le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire avant et après l'école et le centre récréatif du mercredi, tel qu'il lui a été présenté.

DIT que la version approuvée et annexée à la présente, sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2025.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 juin 2025

Transmis au représentant de l'Etat le 01 JUIL 2025

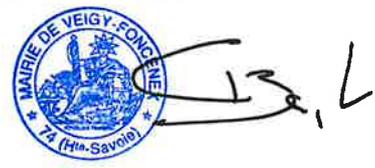
Le Maire - Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD 01 JUIL 2025

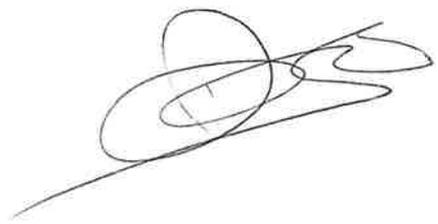


Municipal seal of Veigy-Foncenex (Haute-Savoie) with a handwritten signature in black ink.



Municipal seal of Veigy-Foncenex (Haute-Savoie) with a handwritten signature in black ink.

La secrétaire de séance - Isabelle DEMIERRE



Handwritten signature of Isabelle Demierre in black ink.